

Le mal de l'indifférence.

Un des maux les plus à craindre pour une société mutuelle est sans doute l'indifférence de ses membres à son égard. On comprend facilement que si ceux-là même qui composent une association, qui ont un intérêt direct dans sa prospérité, dans sa bonne administration, qui tiennent d'elle leur protection et celle de leur famille, ne se soucient pas des affaires qui concernent cette association, négligent les questions relatives à son progrès et à son expansion, comment peut-on espérer que ceux-là qui n'en font pas encore partie se préoccupent de son bien-être, du recrutement des membres, et de la réalisation du but qu'elle se propose?

La première condition de la solidité d'une société de bienfaisance est non-seulement l'esprit de solidarité qui doit exister entre tous ceux qui marchent sous ses lois, mais encore et surtout la manifestation de cette solidarité par des actes tangibles de nature à contribuer à son avancement.

Quand l'indifférence s'infiltré dans les cœurs, paralyse les volontés, immobilise dans une inaction fatale les énergies et les dévouements, une société n'est pas loin des mauvais jours.

Il est vrai que nous avons des employés, des organisateurs, des agents salariés; mais ceci ne suffit pas, et à tout instant, dans chacun des conseils ou bureaux nous devons absolument compter sur le zèle et la bonne volonté de nos membres pour faire marcher la société de l'avant. L'administration, le progrès est impossible sans cette constante coopération de tous. Nous sommes convaincus que s'il y avait moins d'indifférence dans nos rangs les résultats obtenus par l'Union St-Joseph, quoique bons, seraient encore meilleurs.

Ayons donc l'enthousiasme nécessaire. Soyons agressifs et infatigables quand il s'agit des intérêts de la société. Croyons à la mission patriotique et morale poursuivie par l'Union St-Joseph. Ne perdons pas une occasion de proclamer notre attachement pour elle et de faire de la propagande en sa faveur. Ne soyons pas indifférents, car ce serait non seulement manquer de gratitude, mais ce serait aussi faillir à nos intérêts les plus chers.

R. C.

Convention des Conseils de District.

Les conseils de district comptent déjà pour beaucoup dans le rouage administratif de l'Union St-Joseph. Quoique d'institution relativement récente et bien qu'ils n'aient eu encore que de rares occasions de faire preuve de leur utilité, l'on ne peut douter qu'ils soient destinés à jouer un grand rôle dans